

Soutien au secteur de la pêche commerciale (Programme pilote)

Industrie, Tourisme et Investissement



Anglais

Français

Cree

Tłchq

Chipewyan

South Slavey

North Slavey

Gwich'in

Inuvialuktun

Inuktitut

Inuinnaqtun

(867) 767-9346 ext. 71037

Français :
867-767-9348
866-561-1664 (sans frais)

Table des matières

Description du programme	04
Qui peut présenter une demande?	04
Allocation des fonds	05
Coûts admissibles	06
Soumission des demandes	07
Remplir le formulaire de demande	07
Échéancier.....	08
Processus d'appel.....	08
Nous joindre	09

Description du programme

L'objectif du Programme pilote de soutien au secteur de la pêche commerciale (PSSPC) est de soutenir la croissance et la modernisation de la pêche commerciale aux Territoires du Nord Ouest (TNO), d'augmenter la production piscicole et de créer des emplois dans le secteur de la pêche pour favoriser une économie diversifiée et durable.

Le PSSPC a été élaboré pour permettre aux nouveaux pêcheurs commerciaux et à ceux qui sont déjà établis d'avoir un accès équitable et constant à des mesures d'encouragement financier adaptées à leurs besoins.

Le PSSPC est conçu pour :

- Augmenter le volume et accroître la variété des produits du poisson à valeur ajoutée;
- Améliorer la sécurité alimentaire des TNO en assurant un approvisionnement stable, durable et responsable en poisson pêché, transformé et mis sur le marché aux TNO.

Comme il s'agit d'un programme pilote, le PSSPC fera l'objet d'un suivi rigoureux et d'un examen annuel de rendement.

Qui peut présenter une demande?

L'admissibilité varie en fonction des volets principaux et des initiatives de recrutement.

Les personnes et organismes suivants sont admissibles à toutes les formes de financement offertes au titre du PSSPC aux TNO.

- Pêcheurs commerciaux
- Organisations industrielles des TNO
- Organismes et établissements de recherche des TNO
- Gouvernements autochtones des TNO
- Organisations autochtones des TNO

Allocation des fonds

Le financement offert au titre du PSSPC sera attribué pour atteindre des objectifs stratégiques définis par le GTNO, lesquels sont établis en fonction des consultations portant sur le secteur de la pêche et de l'examen annuel de son rendement. Le PSSPC a trois volets principaux :

1. Mesures d'incitation et de soutien

- a. Remise sur le carburant** – Les pêcheurs recevront 0,10 \$ la livre en fonction du volume de poisson livré à l'usine de transformation du poisson des TNO ou vendu sur le marché canadien. Les pêcheurs recevront leur remise de l'une des façons suivantes :
 - i. Elle sera ajoutée aux paiements du pêcheur, qui sont effectués par l'usine de transformation;
 - ii. Elle sera versée lorsque le pêcheur aura rempli et soumis le formulaire de demande (pour les ventes effectuées sur le marché national).
- b. Prime de rendement au volume** – Prime utilisée pour encourager les pêcheurs à atteindre les objectifs de rendement. Elle serait versée à la fin de la saison de pêche en eau libre. Voici le calcul de la prime de rendement :
 - i. 50 000 livres – 2 500 \$ remis à la fin de la saison, ou 0,05 \$ la livre;
 - ii. 75 000 livres – 5 000 \$ remis à la fin de la saison, ou 0,07 \$ la livre;
 - iii. 100 000 livres – 10 000 \$ remis à la fin de la saison, ou 0,1 \$ la livre;
 - iv. 150 000 livres – 15 000 \$ remis à la fin de la saison, ou 0,1 \$ la livre.

La prime de rendement au volume n'empêche pas les pêcheurs de profiter d'autres programmes de financement ou de remises du MITI.

2. Renforcement de la participation du secteur

- a. Initiative de recrutement à l'extérieur des TNO** – Mesures pour encourager les pêcheurs commerciaux expérimentés de l'extérieur des TNO à venir pêcher aux TNO et pour les soutenir financièrement. Ces pêcheurs peuvent recevoir jusqu'à 30 000 \$ en financement au titre du PSSPC.
- b. Nouveaux pêcheurs commerciaux des TNO** – Financement destiné à soutenir les nouveaux pêcheurs des TNO pour accroître leurs chances de mettre en place une entreprise de pêche commerciale rentable et viable. Ces nouveaux pêcheurs peuvent recevoir jusqu'à 30 000 \$ de financement au titre du PSSPC.

3. Recherche et durabilité

- a. Recherche et durabilité** – Financement permettant d'introduire des technologies, de l'équipement, des processus et des techniques qui augmenteront la durabilité, la productivité, la sécurité et l'efficacité de la pêche commerciale aux TNO.

Les pêcheurs peuvent recevoir jusqu'à 20 000 \$ de financement au titre du PSSPC pour les projets susceptibles d'avoir des retombées positives dans l'ensemble du secteur de la pêche commerciale.

Coûts admissibles

1. Mesures d'incitation et de soutien

- a. Le montant de la remise sur le carburant est calculé en fonction du volume de poisson livré.
- b. Les pêcheurs devront fournir la preuve de leurs volumes de prises, lesquelles sont consignées dans le registre de l'usine de transformation du poisson ou dans un registre personnel indiquant le nombre de prises quotidiennes et consignant les reçus de vente qui y sont liés.

2. Renforcement de la participation du secteur

- a. Initiative de recrutement à l'extérieur des TNO
 - i. Compensations pour le salaire de l'équipage
 - ii. Déplacements
 - iii. Entreposage
- b. Nouveaux pêcheurs commerciaux des TNO
 - i. Aide à la formation et au perfectionnement des compétences
 - ii. Déplacements
 - iii. Entreposage

3. Recherche et durabilité

Tous les coûts associés à un projet de recherche et de développement, y compris les salaires, les achats d'équipement et les coûts opérationnels associés.

Soumission des demandes

1. Remplir le formulaire en ligne sur le site du [MITI](#).
2. Envoyez la demande accompagnée des documents requis à votre [bureau régional du MITI](#) à des fins d'examen et d'approbation.

Une fois soumises, les demandes seront évaluées par le personnel du MITI selon une grille d'évaluation publique. Les demandeurs recevront un avis écrit dans les quinze jours ouvrables leur indiquant si leur demande a été acceptée et quels coûts admissibles ont été approuvés.

Les demandes seront acceptées de façon continue tout au long de l'exercice financier, mais elles doivent être approuvées avant le début de l'activité. Les dépenses encourues avant la date d'approbation de la demande ne seront pas prises en compte.

Les demandeurs qui se lancent dans des activités commerciales doivent démontrer qu'ils possèdent une expérience pertinente et une capacité à s'engager dans le secteur, notamment en prouvant qu'ils ont l'équipement, les licences et les permis nécessaires.

Les pêcheurs commerciaux doivent également être titulaires d'un permis de pêche commerciale valide et d'un certificat de bateau, s'il y a lieu.

Remplir le formulaire de demande

3. Le formulaire de demande est disponible sur le site du MITI au www.iti.gov.nt.ca/fr/Programme_soutien_peche_commerciale.

Les informations suivantes sont nécessaires pour remplir le formulaire de demande :

- Renseignements sur le demandeur ou l'entreprise et permis requis
- Détails sur le projet
- Coûts estimés et sources de financement (une ventilation de l'ensemble des coûts est nécessaire pour la demande)

Échéancier

Applications are accepted until March 31, 2024, or until the program budget has been allocated.

Processus d'appel

1. Un demandeur qui n'est pas satisfait de la décision peut déposer un appel auprès du sous-ministre, lequel déléguera le pouvoir d'examiner l'appel au fonctionnaire compétent.
2. Les appels doivent être rédigés par écrit, puis reçus par le sous-ministre au plus tard trente jours suivant la date à laquelle le demandeur a reçu l'avis concernant la décision.
3. Le fonctionnaire responsable peut modifier ou annuler la décision s'il est d'avis que, selon le cas :
 - i. Le demandeur a obtenu de nouveaux renseignements ayant une incidence importante entre la date où la demande remplie et signée a été transmise au MITI et celle où l'autorité approbatrice l'a étudiée;
 - ii. La présente politique n'a pas été appliquée adéquatement et équitablement.

Nous joindre

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le programme et sur la présentation de demandes, consultez le www.iti.gov.nt.ca/fr/Programme_soutien_peche_commerciale.

Pour toute question, communiquez avec la Division de la diversification économique du MITI par courriel à l'adresse commercialfish@gov.nt.ca, ou par téléphone au 867-767-9219, poste 63080.

Région de Beaufort-Delta

Don Craik

directeur régional

Courriel : Don_Craik@gov.nt.ca

Région du Dehcho

Jennifer Thistle

directeur régional

Courriel : Jennifer_Thistle@gov.nt.ca

Région du Slave Nord

Dalia Bakhoun

gestionnaire du commerce et des investissements

Courriel : Dalia_Bakhoun@gov.nt.ca

Région du Sahtu

Craig Walter

gestionnaire du commerce et des investissements

Courriel : Craig_Walter@gov.nt.ca

Région du Slave Sud

Kathy Lepine

gestionnaire du commerce et des investissements

Courriel : Kathy_Lepine@gov.nt.ca

**Le MITI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes lignes directrices, y compris la liste des demandeurs et des dépenses admissibles et non admissibles.*

Soutien au secteur de la
pêche commerci
(Programme pilote)

<https://www.iti.gov.nt.ca/fr>